

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Charette

<https://www.cadre21.org/membres/2cf5dbc5e2f75f261ca9a898>

Date d'obtention : 2021-01-08 20:45:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

J'en retiens que c'est un partenariat entre l'école, les services policiers (et judiciaires). Que lorsqu'il y arrive une situation de sextage, je dois utiliser la trousse en regardant l'aide-mémoire pour être certaine de bien suivre les étapes et les 4 éléments essentiels pour m'aider à avoir un meilleur portrait de la situation (1- l'amorce 2- La nature 3- Les intentions 4- L'étendue de la situation). Finalement, j'en retiens que cet acte n'est pas toujours malveillant, mais parfois impulsif, que je ne dois pas regarder dans le téléphone d'un élève et à quel moment je dois communiquer avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Premièrement, la formation m'a aidé à bien identifier les étapes à faire lorsqu'un élève (témoin ou victime) vient me demander de l'aide suite à une situation de sextage. Je vais utiliser la trousse avec l'aide-mémoire afin de bien guider mes interventions et de poser les bonnes questions (objectives et sans jugement). Finalement, la formation m'a permis d'être plus "à l'aise" avec le sujet et de savoir bien intervenir avec un cadre plus précis lorsqu'une situation du genre arrive.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais devoir bien déceler les intentions et l'étendue de la situation. Les conséquences psychologiques, physiques, sociales et légales peuvent être très importantes. D'être bien à l'écoute des jeunes tout en étant bienveillante et sans jugement de la situation. Finalement, si l'acte est jugé comme malveillant, il sera important de ne pas poser les questions au jeune, lui confisquer son cellulaire (en lui expliquant pourquoi, de façon neutre) et de communiquer avec le service de police.